



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2008/1
5 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES
Quatorzième session
Poznan, 1^{er}-12 décembre 2008

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétaire exécutif

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Élection du Président de la quatorzième session de la Conférence;
 - b) Adoption du règlement intérieur;
 - c) Adoption de l'ordre du jour;
 - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs;
 - f) Organisation des travaux, y compris ceux de la session des organes subsidiaires;
 - g) Dates et lieux des futures sessions;
 - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent:
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

4. Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention.
5. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention:
 - a) Mécanisme financier de la Convention;
 - b) Communications nationales:
 - i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention;
 - ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - c) Mise au point et transfert de technologies;
 - d) Renforcement des capacités au titre de la Convention;
 - e) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - i) Mise en œuvre du Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
 - ii) Questions relatives aux pays les moins avancés;
 - f) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires.
6. Deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats¹.
7. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2006-2007;
 - b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009.
8. Réunion de haut niveau.
9. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
10. Questions diverses.
11. Conclusion des travaux de la session:
 - a) Adoption du rapport de la quatorzième session de la Conférence des Parties;
 - b) Clôture de la session.

¹ Voir les paragraphes 44 et 45 ci-dessous.

II. Projet d'organisation des travaux: vue d'ensemble²

1. Une cérémonie sera organisée le matin du lundi 1^{er} décembre pour marquer l'ouverture de la Conférence de Poznan.
2. Le Président de la treizième session de la Conférence des Parties ouvrira la quatorzième session de la Conférence. La Conférence des Parties examinera le point 1 de son ordre du jour provisoire, ainsi qu'un certain nombre de questions de procédure au titre du point 2 de l'ordre du jour provisoire, notamment l'élection du Président de la quatorzième session, l'adoption de l'ordre du jour et l'organisation des travaux. Il n'est pas prévu que des représentants prennent la parole, si ce n'est au nom de groupes de Parties. La Conférence des Parties renverra certains points de son ordre du jour aux organes subsidiaires, selon qu'il conviendra. La séance d'ouverture sera ensuite levée.
3. La quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) sera alors ouverte. Celle-ci examinera le point 1 de son ordre du jour provisoire, ainsi qu'un certain nombre de questions de procédure au titre du point 2 de son ordre du jour, notamment l'adoption de l'ordre du jour et de l'organisation des travaux. Il n'est pas prévu que des représentants prennent la parole, si ce n'est au nom de groupes de Parties. La CMP renverra certains points de son ordre du jour aux organes subsidiaires, selon qu'il conviendra. La séance d'ouverture sera alors levée.
4. L'après-midi, le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention tiendra la séance d'ouverture de sa quatrième session. Cette séance sera suivie par l'ouverture de la reprise de la sixième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto, qui se réunira en séance plénière pour examiner le point 4 de son ordre du jour provisoire. Parallèlement, se tiendront la séance d'ouverture de la vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) puis la séance d'ouverture de la vingt-neuvième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) (voir le calendrier proposé dans l'annexe I).
5. La CMP se réunira en séance plénière le mercredi 3 décembre et le jeudi 4 décembre afin d'examiner les questions inscrites à son ordre du jour qui ne doivent être renvoyées ni au SBSTA ni au SBI.
6. Les sessions du SBSTA et du SBI se termineront le mercredi 10 décembre. Elles achèveront l'examen d'autant de questions que possible et communiqueront leurs résultats à la Conférence des Parties ou à la CMP. La quatrième session de l'AWG-LCA et la reprise de la sixième session de l'AWG-KP s'achèveront elles aussi le mercredi 10 décembre.
7. La Conférence des Parties et la CMP tiendront des réunions communes pendant la réunion de haut niveau qui doit avoir lieu les 11 et 12 décembre. Les ministres et autres chefs de délégation participeront aux réunions communes et feront des déclarations au nom de leur pays. Une réunion commune de la Conférence des Parties et de la CMP sera convoquée pour entendre les déclarations des organisations présentes en qualité d'observateurs. La réunion de haut niveau se terminera le vendredi 12 décembre. La Conférence des Parties et la CMP adopteront en séances distinctes les décisions et conclusions qui découleront des sessions en cours.

² Étant donné que la quatorzième session de la Conférence des Parties et la quatrième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) se tiendront durant la même période, cette vue d'ensemble concerne les deux réunions. Par souci de commodité, ce même texte est repris dans l'ordre du jour provisoire annoté de la quatrième session de la CMP (FCCC/KP/CMP/2008/1). Pour plus de détails, on se reportera au site Web de la Convention.

8. Conformément aux conclusions adoptées par le SBI à sa vingt-quatrième session³, toutes les séances sont programmées pour se terminer à 18 heures, sauf exception décidée par le Bureau de la Conférence des Parties ou les présidents des organes subsidiaires. Étant donné que six organes se réuniront pendant cette période, il y aura très peu de temps disponible pour les groupes de contact et les consultations informelles. Il sera tenu compte de cette limitation du temps de réunion disponible lors de l'organisation de la session.

III. Annotations

1. Ouverture de la session

9. La quatorzième session de la Conférence des Parties sera ouverte par le Président de la treizième session de la Conférence, M. Rachmat Witoelar, Secrétaire d'État à l'environnement de l'Indonésie.

2. Questions d'organisation

a) Élection du Président de la quatorzième session de la Conférence

10. *Rappel*: Le Président de la treizième session de la Conférence des Parties recommandera d'élire à la présidence de la quatorzième session de la Conférence M. Maciej Nowicki, Ministre polonais de l'environnement. M. Nowicki a été désigné par le Groupe des États d'Europe orientale, conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux qui s'applique au poste de président. Il fera aussi fonction de président de la quatrième session de la CMP.

b) Adoption du règlement intérieur

11. *Rappel*: À sa treizième session, la Conférence des Parties a décidé de continuer d'appliquer, comme lors des sessions précédentes, le projet de règlement intérieur, à l'exception de son article 42.

12. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties voudra peut-être décider de continuer d'appliquer le projet de règlement intérieur et d'inviter le Président de la quatorzième session à engager des consultations afin d'essayer de trouver une solution qui lui permettrait d'adopter son règlement intérieur.

FCCC/CP/1996/2

Questions d'organisation: adoption du règlement intérieur. Note du secrétariat

c) Adoption de l'ordre du jour

13. *Rappel*: Le secrétariat a établi, en accord avec le Président de la treizième session de la Conférence des Parties, l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Conférence, en tenant compte des vues exprimées par les Parties à la vingt-huitième session du SBI et par les membres du Bureau. À sa vingt-huitième session, le SBI avait recommandé que la Conférence des Parties reporte à sa seizième session l'examen du point 6 de son ordre du jour provisoire intitulé «Deuxième examen des alinéas a et b du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats» (voir le paragraphe 45 ci-dessous).

³ FCCC/SBI/2006/11, par. 112.

14. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à adopter l'ordre du jour provisoire sans le point 6 et à prier le Secrétaire exécutif d'inscrire un point sur le deuxième examen des alinéas *a* et *b* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats, dans l'ordre du jour provisoire de la seizième session de la Conférence des Parties, accompagné de notes infrapaginales explicatives.

FCCC/CP/2008/1	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
----------------	---

d) Élection des membres du Bureau autres que le Président

15. *Rappel*: À la demande du Président de la treizième session de la Conférence des Parties, des consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux ont été engagées à la vingt-huitième session du SBI au sujet de la désignation des membres du Bureau de la treizième session de la Conférence. Il sera rendu compte oralement des résultats de ces consultations. Si nécessaire, de nouvelles consultations seront organisées pendant la session. Les Parties sont invitées à garder présente à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager activement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par élection dans tout organe créé en application de la Convention.

16. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à élire les membres du Bureau de sa quatorzième session le plus tôt possible, une fois les consultations achevées.

e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs

17. *Rappel*: La Conférence des Parties sera saisie du document FCCC/CP/2008/3 contenant la liste des organisations qui demandent à être admises en qualité d'observateurs. Le Bureau aura préalablement examiné cette liste et considéré les demandes en question⁴.

18. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à examiner la liste et à admettre en qualité d'observateurs les organisations qui y sont mentionnées.

FCCC/CP/2008/3	<i>Admission d'observateurs: organisations qui demandent à être admises en qualité d'observateurs. Note du secrétariat</i>
----------------	--

f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

19. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à approuver l'organisation des travaux de la session, y compris le calendrier des séances proposé (voir les paragraphes 1 à 8 ci-dessus et l'annexe I du présent document).

FCCC/CP/2008/1	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
FCCC/SBSTA/2008/7	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
FCCC/SBI/2008/9	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
FCCC/AWGLCA/2008/14	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>

⁴ En vertu de la décision 36/CMP.1, il sera procédé en une seule fois à l'admission des organisations en qualité d'observateurs aux sessions de la Conférence des Parties et de la CMP, les décisions sur l'admission des organisations en qualité d'observateurs étant prises par la Conférence des Parties.

g) Date et lieu des sessions futures

20. *Rappel*: À sa vingt-huitième session, le SBI a invité les Parties à faire savoir si elles souhaitaient accueillir la seizième session de la Conférence des parties et la sixième session de la CMP (2010), ainsi que la dix-septième session de la Conférence des Parties et la septième session de la CMP (2011)⁵.

Conformément au principe du roulement entre les groupes régionaux, le Président de la seizième session de la Conférence des Parties viendrait du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et le Président de la dix-septième session de la Conférence des Parties du Groupe des pays africains.

21. À cette même session, le SBI a recommandé que la quatorzième session de la Conférence des Parties décide de tenir ses sessions de 2013 du 3 au 14 juin et du 11 au 22 novembre⁶.

22. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties souhaitera peut-être inviter le Président à engager des consultations sur ces questions en vue de recommander des projets de décisions ou de conclusions qui seraient adoptés par la Conférence des Parties à sa quatorzième session.

h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs

23. *Rappel*: Le Bureau examinera les pouvoirs communiqués par les Parties à la Convention et soumettra son rapport à ce sujet à la Conférence des Parties pour que celle-ci l'adopte⁷.

24. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à adopter le rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants des Parties assistant à sa quatorzième session. Les représentants auront le droit de participer provisoirement à la session en attendant que la Conférence se soit prononcée.

3. Rapports des organes subsidiaires et décisions et conclusions qui en découlent

a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologiqueb) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

25. La Conférence des Parties sera invitée à prendre note des rapports de la vingt-huitième session du SBSTA et de la vingt-huitième session du SBI, tenues en juin 2008, ainsi que des rapport oraux des Présidents de ces organes sur leurs vingt-neuvièmes sessions. Dans son rapport oral, le Président du SBSTA fera un compte rendu sur le point 5 de l'ordre du jour du SBSTA, intitulé: «Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: démarches incitatives»⁸.

FCCC/SBSTA/2008/6	<i>Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008</i>
-------------------	---

FCCC/SBI/2008/8 et Add.1	<i>Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008</i>
--------------------------	---

⁵ FCCC/SBI/2008/8, par. 141.

⁶ FCCC/SBI/2008/8, par. 140.

⁷ En vertu de la décision 36/CMP.1, les pouvoirs émanant des Parties au Protocole de Kyoto seront valables pour la participation de leurs représentants aux sessions de la Conférence des Parties et de la CMP, et un seul rapport sur la vérification des pouvoirs sera présenté pour approbation, conformément à la pratique établie, par le Bureau de la Conférence des Parties à la Conférence des Parties et à la CMP.

⁸ Décision 2/CP.13, par. 8.

4. Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

26. *Rappel*: À sa treizième session, la Conférence des Parties a demandé à l'AWG-LCA de lui rendre compte, à sa quatorzième session, des progrès accomplis. Elle a convenu en outre de faire le point des progrès accomplis à sa quatorzième session, sur la base du rapport soumis par le Groupe⁹.

27. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à examiner le rapport du Président du Groupe de travail mentionné au paragraphe 26 ci-dessus et à prendre les mesures qu'il jugera appropriées.

FCCC/AWGLCA/2008/3	<i>Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa première session, tenue à Bangkok du 31 mars au 4 avril 2008</i>
FCCC/AWGLCA/2008/6	<i>Résumé des points de vue exprimés au cours de la première session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention au sujet de l'élaboration du programme de travail biennal prescrit au paragraphe 7 du Plan d'action de Bali. Note du Président</i>
FCCC/AWGLCA/2008/8	<i>Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa deuxième session, tenue à Bonn du 2 au 12 juin 2008</i>
FCCC/AWGLCA/2008/11	<i>Résumé des points de vue exprimés au cours de la deuxième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Note du Président</i>
FCCC/AWGLCA/2008/12	<i>Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa troisième session, tenue à Accra du 21 au 27 août 2008</i>
FCCC/AWGLCA/2008/13	<i>Résumé des points de vue exprimés au cours de la troisième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Note du Président</i>

5. Exécution des engagements et application des autres dispositions de la Convention

a) Mécanisme financier de la Convention

28. *Rappel*: Voir l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session du SBI (FCCC/SBI/2008/9).

29. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à renvoyer cette question au SBI pour qu'il l'examine et lui recommande des projets de décisions ou de conclusions pour adoption à sa quatorzième session.

⁹ Décision 1/CP.13, par. 9 et 10.

b) Communications nationales

i) Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention

30. *Rappel*: Voir l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session du SBI (FCCC/SBI/2008/9).

31. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à renvoyer cette question au SBI pour qu'il l'examine et lui recommande des projets de décisions ou de conclusions pour adoption à sa quatorzième session.

ii) Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

32. *Rappel*: Voir l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session du SBI (FCCC/SBI/2008/9).

33. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à renvoyer cette question au SBI pour qu'il l'examine et lui recommande des projets de décisions ou de conclusions pour adoption à sa quatorzième session.

c) Mise au point et transfert de technologies

34. *Rappel*: Voir l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session du SBSTA (FCCC/SBSTA/2008/7) et l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session du SBI (FCCC/SBI/2008/9).

35. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à renvoyer cette question au SBSTA et au SBI pour qu'ils l'examinent et lui recommandent des projets de décisions ou de conclusions pour adoption à sa quatorzième session.

d) Renforcement des capacités au titre de la Convention

36. *Rappel*: Voir l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session du SBI (FCCC/SBI/2008/9).

37. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à renvoyer cette question au SBI pour qu'il l'examine et lui recommande des projets de décisions ou de conclusions pour adoption à sa quatorzième session.

e) Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

i) Mise en œuvre du programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

38. *Rappel*: Voir l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session du SBSTA (FCCC/SBSTA/2008/7) et l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session du SBI (FCCC/SBI/2008/9).

39. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à renvoyer cette question au SBSTA et au SBI pour qu'ils l'examinent et lui recommandent des projets de décisions ou de conclusions pour adoption à sa quatorzième session. Le SBSTA, conformément au paragraphe 23 de la décision 1/CP.10, examinera les questions relatives au programme de travail de Nairobi sur les effets des changements climatiques et sur la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Le SBI examinera d'autres aspects

de l'application de la décision 1/CP.10 relatifs aux effets néfastes des changements climatiques et aux incidences de l'application des mesures de riposte conformément aux conclusions du SBI à sa vingt-huitième session¹⁰.

ii) Questions concernant les pays les moins avancés

40. *Rappel*: Voir l'ordre du jour annoté de la vingt-neuvième session du SBI (FCCC/SBI/2008/9).

41. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à renvoyer cette question au SBI pour qu'il l'examine et qu'il lui recommande des projets de décisions ou de conclusions pour adoption à sa quatorzième session.

f) Autres questions renvoyées à la Conférence des Parties par les organes subsidiaires

42. *Rappel*: Toutes les autres questions concernant la Convention portées à l'attention de la Conférence des Parties par les organes subsidiaires pourront être examinées au titre de ce point, notamment les projets de décisions et de conclusions que les organes subsidiaires ont fini d'examiner à leur vingt-huitième session ou finiront d'examiner à leur vingt-neuvième session.

43. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à adopter les projets de décisions ou de conclusions se rapportant à la Convention que le SBSTA ou le SBI lui ont soumis à leur vingt-huitième session ou lui auront soumis à leur vingt-neuvième session, notamment un projet de décision éventuelle sur l'article 6 de la Convention.

6. Deuxième examen des alinéas a et b du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats

44. *Rappel*: Selon l'alinéa d du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention, la Conférence des Parties devait procéder le 31 décembre 1998 au plus tard à un deuxième examen des alinéas a et b du paragraphe 2 de l'article 4 pour déterminer s'ils étaient adéquats. À la quatrième session de la Conférence, il s'était avéré «impossible de parvenir à un accord sur des conclusions ou décisions» se rapportant à cette question. Lors de l'examen de l'ordre du jour provisoire de la cinquième session, le Groupe des 77 et la Chine ont proposé de modifier le libellé du point comme suit: «Examen visant à déterminer si les alinéas a et b du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention sont bien appliqués». Aucun accord ne s'étant dégagé sur cette proposition, la Conférence a adopté l'ordre du jour de la session à l'exception du point en question, qui a été laissé en suspens. À chacune des sessions de la Conférence qui ont suivi, la question a été inscrite à l'ordre du jour provisoire, l'énoncé de ce point étant assorti d'une note infrapaginale rappelant l'amendement proposé par le Groupe des 77 et la Chine à la cinquième session de la Conférence des Parties, l'ordre du jour provisoire a été adopté en laissant le point considéré en suspens, et le Président a entrepris des consultations sur la question et a fait rapport sur les résultats de ces consultations à une session ultérieure.

45. À sa vingt-huitième session, le SBI a pris note des propositions présentées par le Secrétaire exécutif en réponse à une demande formulée par la Conférence des Parties à sa treizième session (voir le paragraphe 13 ci-dessus), concernant les moyens de traiter ce point de l'ordre du jour¹¹. Le SBI a recommandé que la Conférence des Parties reporte à sa seizième session l'examen de ce point conformément à l'article 13 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué. À ce moment-là, en fonction des résultats des débats sur la Feuille de route de Bali, la Conférence des Parties souhaitera peut-être se prononcer sur la façon de procéder.

¹⁰ FCCC/SBI/2008/8, par. 35 à 39.

¹¹ FCCC/SBI/2008/8, par. 119.

46. *Mesures à prendre*: Dans le cadre de l'adoption de l'ordre du jour pour la session, la Conférence des Parties sera invitée à renvoyer l'examen de ce point à sa seizième session (voir le paragraphe 14 ci-dessus).

7. Questions administratives, financières et institutionnelles

a) États financiers vérifiés de l'exercice biennal 2006-2007

47. *Rappel*: Voir l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session du SBI (FCCC/SBI/2008/9).

48. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à renvoyer cette question au SBI pour qu'il l'examine et qu'il lui recommande des projets de décisions ou de conclusions pour adoption à sa quatorzième session.

b) Exécution du budget de l'exercice biennal 2008-2009

49. *Rappel*: Voir l'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-neuvième session du SBI (FCCC/SBI/2008/9).

50. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à renvoyer cette question au SBI pour qu'il l'examine et lui recommande des projets de décisions ou de conclusions pour adoption à sa quatorzième session.

8. Réunion de haut niveau

51. Les ministres et les autres chefs de délégation feront des déclarations au nom de leurs pays respectifs lors des séances communes de la Conférence des Parties et de la CMP organisées au cours de la réunion de haut niveau les 11 et 12 décembre 2008. Le texte intégral des déclarations officielles sera distribué à condition qu'un nombre suffisant d'exemplaires soit remis au secrétariat pendant la session.

52. Vu le nombre des Parties et le peu de temps disponible pour les déclarations, il faudra limiter la durée des interventions. Il est recommandé de limiter le temps de parole à trois minutes. Les déclarations faites au nom de groupes de Parties, les autres membres du groupe s'abstenant de prendre la parole, sont vivement encouragées. Les intervenants qui s'exprimeront au nom d'un groupe bénéficieront d'un temps de parole un peu plus long.

53. La liste des orateurs sera ouverte du 10 octobre au 7 novembre 2008¹². Des informations sur la liste des orateurs sont fournies dans la notification adressée aux Parties, qui inclut le formulaire d'inscription correspondant.

54. Des renseignements complémentaires sur la réunion de haut niveau seront éventuellement communiqués dans un additif au présent document, après que le Bureau et le gouvernement du pays hôte auront examiné la question plus avant. Des renseignements concernant la participation des chefs de secrétariat des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies seront également communiqués ultérieurement.

¹² Pour tout renseignement concernant cette liste, on peut s'adresser au Bureau des relations extérieures au secrétariat de la Convention (numéro de téléphone: +49 228 815 1520 ou 1506; numéro de télécopie: +49 228 815 1999; courrier électronique: secretariat@unfccc.int).

9. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs

55. Les représentants des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales seront invités à prendre la parole devant la CMP. De plus amples renseignements seront communiqués ultérieurement à ce sujet.

10. Questions diverses

56. Toute autre question portée à l'attention de la Conférence des Parties sera examinée au titre de ce point.

11. Conclusion des travaux de la session

a) Adoption du rapport de la quatorzième session de la Conférence

57. *Rappel*: Un projet de rapport sera établi pour adoption par la Conférence des Parties à la fin de la session.

58. *Mesures à prendre*: La Conférence des Parties sera invitée à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à achever la mise au point du document après la session selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

b) Clôture de la session

59. Le Président prononcera la clôture de la session.

Annexe I

Calendrier proposé

Ce calendrier pourra être modifié									
Lundi 1 ^{er} décembre		Mardi 2 décembre		Mercredi 3 décembre		Jeudi 4 décembre		Vendredi 5 décembre	Samedi 6 décembre
Cérémonie d'ouverture Ouverture de la quatorzième session de la Conférence des Parties Ouverture de la quatrième session de la CMP	SBSTA	SBI		AWG-LCA ateliers tenus pendant la session	CMP	AWG-KP atelier tenu pendant la session	AWG-KP	Groupes informels	Groupes informels
							Groupes informels		
AWG-LCA	SBI	SBSTA	AWG-LCA atelier tenu pendant la session		AWG-KP atelier tenu pendant la session				
AWG-KP	SBSTA	SBI				CMP			
Lundi 8 décembre		Mardi 9 décembre		Mercredi 10 décembre		Jeudi 11 décembre		Vendredi 12 décembre	Samedi 13 décembre
Groupes informels		Eid Al-Adha		Groupes informels					
				Clôture de la session du SBSTA Clôture de la session du SBI Clôture de la session de l'AWG-KP Clôture de la session de l'AWG-LCA		Réunion de haut niveau Groupes informels		Réunion de haut niveau Clôture de la Conférence des Parties Clôture de la session de la CMP	

Annexe II**Documents dont la Conférence des Parties sera saisie
à sa quatorzième session****Documents établis pour la session**

FCCC/CP/2008/1	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/CP/2008/2	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Note du secrétariat
FCCC/CP/2008/3	Admission d'observateurs: organisations ayant demandé à être admises en qualité d'observateurs. Note du secrétariat

Autres documents disponibles

FCCC/CP/1996/2	Questions d'organisation: Adoption du règlement intérieur. Note du secrétariat
FCCC/SBSTA/2008/6	Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008
FCCC/SBSTA/2008/7	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2008/8 et Add.1	Rapport de la vingt-huitième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 4 au 13 juin 2008
FCCC/SBI/2008/9	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/AWGLCA/2008/3	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa première session, tenue à Bangkok du 31 mars au 4 avril 2008
FCCC/AWGLCA/2008/6	Résumé des points de vue exprimés au cours de la première session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention au sujet de l'élaboration du programme de travail biennal prescrit au paragraphe 7 du Plan d'action de Bali. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2008/8	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa deuxième session, tenue à Bonn du 2 au 12 juin 2008
FCCC/AWGLCA/2008/11	Résumé des points de vue exprimés au cours de la deuxième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Note du Président
FCCC/AWGLCA/2008/12	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa troisième session, tenue à Accra du 21 au 27 août 2008

FCCC/AWGLCA/2008/13 Résumé des points de vue exprimés au cours de la troisième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Note du Président

FCCC/AWGLCA/2008/14 Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
